



Délibération n° 2023-IV-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023**

**OBJET : Décision modificative n°1 au budget principal de la commune**

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	12
Représentés	4
Votants	16

Vote du conseil municipal	
POUR	16
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

L'an deux mil dix-vingt-trois, le 11 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq décembre deux mille dix-vingt-trois, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GOMBAULT, Maire.

**Etaient présents** : Jacques GOMBAULT, Maria-Alexandra GONCALVES, Gérard MARTY, Michel VANIER, Olivier TAIPINA, Lucie PIZZONERO, Martial DUMONT, Mylène HUEBRA, Frédéric DUBOZ, Marie-Pierre BERDA, Catherine LOMBARD, Adelette WANET,

**Etaient absents représentés** :

Michel CARON est représenté par Jacques GOMBAULT,  
Violetta DUAULT est représentée par Michel VANIER.  
Yannick TURMEL est représenté par Lucie PIZZONERO  
Matthieu HERLIN est représenté par Gérard MARTY

**Etaient absents excusés** : Christelle VALETTE, Matthieu SELAME

**Etaient absents non excusés** : Gaëlle LEQUENNE

Monsieur le Maire rappel que lors du Conseil Municipal de 25 septembre la DM n°1 avait été présentée comme suit :

ARTICLE/CHAPITRE	DESIGNATION	F/I	S	Ancien budget	PROPOSE	VOTE	R/O	TYPE
1068/10	Excédent de fonctionnement capitalisé	I	R	0	300 000.00	300 000.00	R	I
021	Virement de la section de fonctionnement	I	R	300 000.00	0	0	R	I
023	Virement à la section d'investissement	F	D	0	300 000.00	300 000.00	D	F
042	Opération d'ordre	F	R	0	300 000.00	300 000.00	O	F

A la demande des services de la Préfecture il est nécessaire de procéder à la modification des écritures réalisées. Ainsi les crédits budgétaires sur le budget de la commune, s'en trouve modifiés de la façon suivante :

DESIGNATIONS	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	88 000.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>88 000.00 €</b>	
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	62 000.00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>62 000.00 €</b>	
D 023 : Virement section investissement		150 000.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>150 000.00 €</b>
D 2313 : Immos en cours-constructions		1 680.00 €
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		1 728.00 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>3 408.00 €</b>
D 2313-44 : ECOLE PASTEUR		150 000.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>150 000.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct	150 000.00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct</b>	<b>150 000.00 €</b>	
R 2033-28 : EGLISE		3 408.00 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>3 408.00 €</b>
R 1068 : Excédents de fonctionnement		300 000.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>300 000.00 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE**, la modification des dépenses budgétaires pour l'exercice 2023, telle que détaillée ci-dessus.

Fait et délibéré à ORMOY, les jour, mois et an sus dits. Pour extrait conforme.



Le Maire,

Jacques GOMBAULT

Délibération	
Reçue en préfecture le	13 DEC. 2023
Affichée le	13 DEC. 2023

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune d'OrmoY, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal compétent.

91468  
Code INSEE

COMMUNE - O R M O Y 91540 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Commune

DM 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

### DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice 19  
Nombre de membres présents  
Nombre de suffrages exprimés  
VOTES : Contre Pour  
Date de convocation : 5/12/2023

Objet :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	88 000.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>88 000.00 €</b>	
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	62 000.00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>62 000.00 €</b>	
D 023 : Virement section investissement		150 000.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>150 000.00 €</b>
D 2313 : Immos en cours-constructions		1 680.00 €
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		1 728.00 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>3 408.00 €</b>
D 2313-44 : ECOLE PASTEUR		150 000.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>150 000.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct	150 000.00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>	<b>150 000.00 €</b>	
R 2033-28 : EGLISE		3 408.00 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>3 408.00 €</b>
R 1068 : Excédents de fonctionnement		300 000.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>300 000.00 €</b>


Signataires :



ont signé les membres présents  
pour extrait conforme

Le Maire,



  
Jacques GEMBAULT

